



FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél. 05 65 81 16 37 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution F15

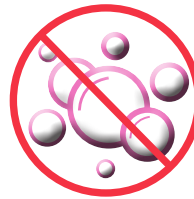
01/23

D-MOUSS

ÉMULSION DÉMOUSSANTE EN MILIEUX AQUEUX

Réduit les mousses et leurs débordements

Démoussant



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES - UTILISATIONS

- Fort pouvoir réducteur des mousses à très faible concentration d'utilisation.
- Permet de réduire les mousses et leurs débordements lors de rejets accidentels de détergents moussants dans les fontaines, bassins, lagunages ou dans les stations de traitements d'effluents, aires de stations de lavage, autolaveuses et nettoyeurs équipés d'un système d'injection-extraction.
- Activité indépendante de la température d'application, de l'acidité ou de l'alcalinité du produit générateur de mousse.
- Dans les conditions d'emploi préconisées, ne provoque pas de modification sur les processus de biodégradation ou d'effet cumulatif sur la faune et la flore.
- Miscible dans l'eau froide en toutes proportions instantanément.
- Ininflammable. Sans étiquetage, non classée comme préparation dangereuse.

MODE D'EMPLOI

- Le dosage est fonction de la nature, de l'épaisseur de la couche de mousse à détruire, du mode de pulvérisation et de l'appareil de pulvérisation (buse permettant une pulvérisation aussi fine que possible). La concentration minimum à utiliser sera déterminée par un essai préalable.
- Pulvériser en solution, directement sur la mousse à détruire, 15 à 25 ml pour 100 litres d'eau.
- Peut également être incorporé à l'aide d'une pompe doseuse (station de traitement des eaux, d'épuration) : pré-diluer à 10 % dans l'eau et régler l'apport de 0,2 à 1 litre pour 1000 litres (selon l'indice de mousse lié à la teneur en détergents).

ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation concentrée, émulsion aqueuse non ionique en dispersion ultra-fine en eau déminéralisée.

CONFORMITÉ

Satisfait à l'Arrêté du 12 Septembre 1991 relatif à l'emploi d'agent antimousse pour le lavage des petits pois et flageolets, un rinçage à l'eau potable étant réalisé après l'utilisation.

Éléments de composition autorisés par l'Arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'Arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect : liquide légèrement opaque

Couleur : blanchâtre

Odeur : sans odeur caractéristique

Masse volumique : 1000 g/l

Réaction chimique : neutre

Ionogénéité : non ionique

PRODUIT À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.

Page 1 sur 1